

DECISION N° 2021/197
portant délégation de signature relative à la suppléance de
la mandataire judiciaire à la protection des majeurs

- Vu la loi n° 90-527 du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation,
- Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs,
- Vu l'arrêté du centre national de gestion du 20 janvier 2021 nommant Monsieur Yves PRAUD directeur d'EPSYLAN, à compter du 1^{er} mars 2021;

Le directeur d'EPSYLAN décide :

Article 1

Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Aurélie DEFONTAINE, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, pour les actes liés à l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Article 2

Lors des absences temporaires ou simples indisponibilités de Madame Aurélie DEFONTAINE, une délégation de signature est donnée à Madame Elodie SALLE, adjoint administratif affecté au secrétariat de la protection des majeurs, pour :

- Le traitement du courrier courant concernant les majeurs protégés.

Article 3

Lors des absences prolongées (congés) de Madame Aurélie DEFONTAINE, une délégation de signature est donnée à

- Madame Elodie SALLE, adjoint administratif affecté au secrétariat de la protection des majeurs, pour les autorisations exceptionnelles de retrait d'argent à envoyer à la banque des hospitalisés et aux banques extérieures ;

- Madame Virginie DAUVERGNE, directrice adjointe chargée des finances et des services logistiques, pour les autorisations exceptionnelles de retrait d'argent à envoyer à la banque des hospitalisés et aux banques extérieures, les actes conservatoires et les actes urgents.

Article 4

La présente délégation prend effet à compter de ce jour. Elle peut être retirée à tout moment sur décision du directeur de l'établissement.

Elle est transmise au Receveur Percepteur d'EPSYLAN, affichée dans l'établissement et publiée sur le réseau Intranet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Loire-Atlantique.

Fait à Blain, le 1^{er} mars 2021

Le directeur

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal loops and a vertical stroke on the right side.

Yves PRAUD


La directrice adjointe chargée
des finances et des services logistiques

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a large loop in the middle and a vertical stroke on the right.

Virginie DAUVERGNE

La mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Aurélié DEFONTAINE

A blue ink signature consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right.

L'adjoint administratif chargé du
secrétariat de la protection des majeurs

Elodie SALLE

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a large loop in the middle and a vertical stroke on the right.